

*Questions orales***L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE**

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE SUR LE VERSEMENT D'ARGENT À CLIFFORD OLSON CONDAMNÉ POUR MEURTRE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, je voudrais poser une question au solliciteur général; à propos du versement de la somme de \$90,000, le prix du sang, à Clifford Olson qui a assassiné plusieurs enfants. On n'avait encore jamais eu recours à cette méthode répréhensible. Depuis l'annonce de cette nouvelle, le solliciteur général a fait une série de déclarations contradictoires à ce sujet. Il a dit un jour qu'il était au courant deux jours après que le versement de cette somme fut autorisé. Nous avons appris plus tard qu'il n'avait effectivement été mis au courant de la situation que deux semaines après que le versement fut autorisé. Un jour, il a dit que la police n'avait pas suffisamment de preuves contre Olson. Un jour il a dit que le gouvernement fédéral n'avait pas donné d'argent. Plus tard . . .

Mme le Président: A l'ordre. Le député aurait-il l'obligeance de poser sa question?

M. Robinson (Burnaby): Madame le Président, voici ma question: étant donné que les déclarations faites à ce sujet sont contradictoires et que l'on se pose des questions importantes sur la nature de cette enquête, le solliciteur général est-il disposé à ordonner la tenue d'une enquête publique indépendante en bonne et due forme pour permettre aux Canadiens de juger par eux-mêmes si le recours à une telle méthode se justifiait?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, à propos de contradictions, le député devrait savoir qu'il ne faut pas croire tout ce qu'on lit.

M. Waddell: Surtout vos déclarations.

M. Kaplan: Les médias ont fait des déclarations contradictoires, et je crois que toutes les rectifications nécessaires ont été apportées ou que l'on peut facilement les apporter en discutant à nouveau et en reparlant de cette affaire.

Quant à l'enquête, elle a été tenue en vertu d'un contrat que nous avons signé avec la province à propos du maintien de l'ordre. J'ai communiqué avec le procureur général de la Colombie-Britannique, dont relève le contingent de la GRC de cette province d'après ce contrat, pour lui demander s'il était satisfait du comportement de la police dans cette affaire. Il m'a affirmé que oui. Je devrais recevoir une réponse analogue du commissaire de la GRC d'ici quelques jours parce que je lui ai demandé également s'il était persuadé que la police avait bien fait son travail dans cette affaire.

S'il faut tenir une enquête sur un aspect du maintien de l'ordre dans une province, il n'appartient pas au Parlement du Canada d'usurper les pouvoirs de la province en prenant une telle initiative. Il est vrai que la GRC est un organisme fédéral, mais c'est un effectif policier national, et si le Parlement du Canada n'arrive pas à accepter le rôle qu'il joue dans les provinces ni à lui permettre d'assumer ce rôle comme il se doit au niveau de l'administration de la justice, sous la direction du procureur général compétent, nous allons perdre l'occasion d'utiliser de la sorte cette institution nationale extrêmement importante.

M. Robinson (Burnaby): Madame le Président, le solliciteur général devrait très bien savoir que pas seulement les trois

quarts mais bien toute la somme de \$100,000 payée à Clifford Olson provenait du trésor public, et que rien que cela justifie une enquête fédérale publique et indépendante.

ON PROPOSE QUE CET ARGENT SOIT RECOUVRÉ

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, voici ma question supplémentaire: étant donné que ce paiement pourrait créer au Canada un précédent juridique très dangereux et que les autorités fédérales et provinciales s'accordent à dire qu'un paiement semblable est sans précédent, le solliciteur général donnera-t-il au moins à la Chambre l'assurance qu'on ne payera plus jamais le prix du sang en pareilles circonstances et qu'il s'efforcera de recouvrer tous les fonds versés jusqu'ici?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, en ce qui concerne la source des fonds, c'est effectivement le gouvernement fédéral qui paye la GRC et que, en vertu du contrat provincial, les fonds proviennent du trésor fédéral, que ce soit pour payer des appels interurbains, des repas ou de l'essence. Cependant, je viens justement de négocier un contrat—et je croyais que le député en connaissait le détail—en vertu duquel quatre fois par année le gouvernement fédéral demandera aux provinces de rembourser ces dépenses aux termes de l'entente fédérale-provinciale sur le partage des frais. En vertu de cette entente, au cours de la prochaine décennie, la contribution du gouvernement fédéral à ces dépenses globales diminuera progressivement d'année en année. A mon avis, il importe peu que les paiements initiaux proviennent du gouvernement fédéral, et je pense que le député tente tout simplement de brouiller les pistes.

Quant à assurer qu'on ne conclura plus jamais un tel marché, je veux bien garantir—comme on l'a fait dans ce cas-ci—que, si jamais un criminel cherche à conclure un marché sans précédent, la GRC consultera les plus hautes autorités de la province—comme on l'a fait dans ce cas-ci—que les légistes de même que ceux qui sont politiquement responsables de la décision seront consultés—comme on l'a fait dans ce cas-ci—et que, si la décision prise n'enfreint pas la loi et est conforme au code d'éthique de la GRC, celle-ci prendra la décision.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

POLOGNE—ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT EXIGE LA LEVÉE DE LA LOI MARTIALE

M. Jesse P. Flis (Parkdale-High Park): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné que les présidents du Congrès des Polonais canadiens, de l'Alliance polonaise du Canada et de l'Association des combattants polonais se trouvent actuellement dans les tribunes, et étant donné que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a maintenant reçu des renseignements supplémentaires, de son homologue des États-Unis, M. Haig, et d'autres sources, est-il disposé à recommander au cabinet que le gouvernement du Canada demande au gouvernement de la Pologne de lever la loi martiale en Pologne le plus tôt possible et de reprendre les négociations avec l'Église et avec Solidarité dans les plus brefs délais?